

RÉPONSE – M 039 A – 26.05

Réponse du Conseil administratif à la motion M 039 – 26.05

déposée par M. Pierre TERRY, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

**DÉPLACEMENT OU REMPLACEMENT DU RÂTELIER À VÉLOS SITUÉ 2 ROUTE DE PENEY À
VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La problématique de la dangerosité du râtelier à vélos situé devant le centre commercial d'ARCenter est connue des services de l'administration depuis sa mise en œuvre.

En effet, la création d'une offre de stationnement vélo à cet endroit par le Canton (Office cantonal du génie civil) fait suite à une demande de la Ville de Vernier et vise à répondre aux besoins du centre commercial (en particulier à ceux du centre cantonal de biométrie), mais la solution apportée n'a malheureusement fait l'objet d'aucune consultation de la commune.

Constatant la dangerosité de la situation, les services de la commune ont immédiatement fait part de la problématique aux services cantonaux compétents, qui a souligné de nombreuses contraintes, liées notamment au fait qu'il s'agit d'un itinéraire emprunté par les convois exceptionnels. Une question écrite (QE 404 – 24.11) a ensuite été déposée par un Conseiller municipal en date du 9 décembre 2024 pour souligner la dangerosité de l'aménagement et l'étroitesse de l'espace dédié au stationnement.

Les services de l'administration ont alors relancé le Canton, et depuis, des discussions sont en cours, mais les solutions proposées jusqu'alors n'étaient pas satisfaisantes.

Une solution de court terme semble enfin se dessiner et consiste à aménager des arceaux en parallèle de la façade du centre commercial, sur la parcelle 5256 (parcelle privée). Le stationnement sur chaussée sera quant à lui dévolu aux deux-roues motorisés. Si cette offre devait s'avérer insuffisante, le Canton s'engage à mettre en place des arceaux vélos complémentaires en bordure de chaussée en parallèle de la piste cyclable, et à abaisser la bordure entre les deux aires de circulation (chaussée et trottoir), ceci afin que le stationnement vélo soit accessible directement depuis la piste cyclable.

La M-039 nous a permis d'adresser un nouveau courrier au Conseiller d'État en charge de la mobilité en demandant que la solution identifiée soit mise en œuvre dans les plus brefs délais

La motion M 039 – 26.05 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 23 juin 2026

